

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Délib.2026 – 4

<p>Date de la convocation</p> <p>21 avril 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Bernadette COSTASECA, vice-présidente.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>Membres présents : Mme COSTASECA Bernadette, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme GRIERSON Anne, M. DERBOIS Guy, Mme BARANOFF Brigitte, Mme MILLET Frédérique, Mme WICKENBURG Sarah, M. STOEBER Pierre, M. SENECHAL Henri, Mme QUINTANA Marie-Françoise, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeannine, Mme GUERRIER Annie, Mme CANGUILHEM Cécile.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel, Mme MARTINEZ Montserrat, Mme DADA Françoise.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>11.05.26</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>11.05.26</p>	<p>Objet : Vote du compte de gestion 2025</p> <p>Madame Bernadette COSTASECA, Vice-Présidente du CCAS, expose au conseil qu'en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du Compte Administratif, le Conseil d'administration doit délibérer chaque année avant le 30 juin sur le compte administratif établi par le président et sur le compte de gestion dressé par le Comptable public. Elle précise que les deux documents sont en parfaite concordance.</p> <p>Elle demande au conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2025 ci-annexé établi par le comptable public.</p> <p style="text-align: center;">Le conseil d'administration, Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>-d'approuver le compte de gestion 2025 établi par le Comptable Public.</p>

REÇU LE :

11 MAI 2026

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Bernadette COSTASECA

